

**Extrait du registre des délibérations du  
conseil municipal de la commune de  
LA BATHIE**  
**Séance du 06 janvier 2023**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la SAVOIE

<b>Date de la convocation :</b> 30 décembre 2022 <b>Date d'affichage :</b> 30 décembre 2022
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 12 Nombre de votants : 14
<b>OBJET : Autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du centre de gestion de la Savoie auprès de la Mairie de la Bathie</b>

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 06 janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

**Présents :** Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

**Absents :** Mmes Stéphanie BOHN (procuration à M. Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.

*Madame Gilda STRAPPAZZON a été élue secrétaire de séance.*

*VU le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son chapitre XIII hygiène et sécurité et médecine préventive, articles 108-1, 108-2 et 108-3 ainsi que son article 25,*

*Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 4 - 1 et 4 - 2,*

*Vu la délibération du conseil d'administration du CdG73 en date du 28 septembre 2022 relative à la modification des tarifs applicables aux interventions réalisées par les conseillers de prévention du Centre de gestion auprès des collectivités et établissements publics adhérents au service de prévention des risques professionnels,*

*Vu le projet d'avenant à la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie signée le 20 juin 2022,*

**Considérant que** la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public ;

**Considérant que** la collectivité ne dispose pas des ressources en interne pour assurer cette mission,

Il est rappelé que par délibération du 17 juin 2022, le conseil municipal de la Bâthie a autorisé Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du centre de gestion de la Savoie auprès de la Mairie de la Bâthie pour une durée de trois ans.

Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil d'administration du CDG73 a décidé d'aménager les modalités financières applicables aux interventions réalisées par ses conseillers de prévention en la matière.

Le coût de la mission d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique resterait établi à 160 € la demi-journée et passerait à 300 € la journée au lieu de 270 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention susvisé,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

**VOTE POUR : 14**

**VOTE CONTRE : 0**

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire**  
**Monique ROSSET-LANCHET**

